

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BESSENS

2025-35

DEPARTEMENT DU TARN  
ET GARONNEArrondissement de  
Montauban

COMMUNE DE BESSENS

SEANCE DU 03 JUIN 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le mardi 3 juin, dix-neuf heures, le conseil municipal s'est réuni salle du conseil de la Mairie de Bessens, sous la présidence de Monsieur Adrien RAPHET, Maire.

**Etaient présents, Mmes et MM.:** Adrien RAPHET, Armand MAGNIER, Laetitia LAFORGUE, Jérôme FABRIS, Brigitte MOT, Alain ROUBY, Magalie LALA, Sévrine MONTANARO-WIECZORECK, Sylvain PENCHE, Nadège OGER, Amédée HUGANET, Bastien PLANA, Marjorie CIRODDE.

**Etaient absents ou excusés, Mmes et MM.:** Guillaume CAUMON, Vanessa DE CORTE qui a donné procuration à Bastien PLANA, Serge MICHEL, Audrey GRANIOU, Emmanuelle TOURNAY, Jamel FAITOUT.



Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice qui sont au nombre de 19, il a été procédé conformément à l'article L2121.15 du CGCT à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal, Mme Brigitte MOT ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Convocation** : 28/05/2025**Délibération n°2025-35 : Modification du règlement de l'événement Intervillages**

Rapporteur : Monsieur le Maire

**Exposé**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Lors de sa réunion du 4 mars 2025, le Conseil municipal a voté pour l'organisation par la commune le 21 juin 2025 au stade municipal à partir de 20 heures de jeux « Intervillages ». Le but est de passer une soirée conviviale et intergénérationnelle de nature à renforcer les liens entre les communes participantes et la cohésion au sein de chacune d'entre elle. Les équipes représentent chacune une commune et s'affrontent dans la bonne humeur lors d'épreuves afin de remporter le plus de points possibles.

Il appartient aux comités des fêtes des communes en compétition de monter une équipe portant les couleurs de leur village en procédant à des recrutements ouverts à l'ensemble de la population.

Afin d'assurer le bon déroulé de la manifestation, un règlement définissant les règles applicables à celle-ci a également été approuvé. Ledit règlement prévoit qu'une convention est conclue entre la commune de Bessens, organisatrice, et les comités pour arrêter les engagements réciproques à chacun dans le cadre de l'événement.

Après échanges avec les comités concernés et afin de faciliter leur participation, il est proposé d'amender le règlement pour y introduire les modifications suivantes :

- L'âge minimum requis pour intégrer une équipe en tant que « jeune » est abaissé à 14 ans,
- Il n'est plus indispensable pour un comité participant de présenter une équipe de 6 jeunes, l'équipe pouvant être composée uniquement de 8 participants adultes (+ 3 remplaçants),
- Dans l'hypothèse où une ou plusieurs équipes ne serait pas en mesure de présenter un groupe complet de jeunes, il pourra être décidé de que les participants mineurs s'affronteront dans le cadre d'épreuves individuelles.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité absolue de 14 voix « pour » :****APPROUVE** les termes du projet de règlement amendé annexé ;**ADOpte** ledit règlement ;**DONNE MANDAT** à Monsieur le Maire ou à son représentant pour engager toutes les démarches, accomplir l'ensemble des formalités et signer tous actes ou documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

Fait à Bessens, le 03/06/2025

Le Maire,

Adrien RAPHET



La Secrétaire de Séance,

Brigitte MOT



Certifié exécutoire,

les formalités de publicité ayant été effectuées le : 06 JUIN 2025

et la délibération ayant été reçue en Préfecture le : 06 JUIN 2025